

FORMATION

ITB : un nouveau cursus pour la rentrée 2006, en France et à l'étranger



Olivier Robert de Massy

Délégué général à la formation professionnelle
AFB

Directeur général
CFPB

La réforme de l'ITB prend en compte l'évolution des populations bancaires, notamment le relèvement du niveau d'embauche à bac+2. Elle viendra également appuyer le développement international du CFPB vers les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne

La prochaine rentrée de l'ITB (Institut technique de banque), en septembre 2006, se fera dans le cadre d'un cursus profondément modifié. La réforme dont fait l'objet le diplôme professionnel intervient après une première refonte datant de l'an 2000, qui avait réduit la durée du cycle de trois à deux ans, sans revoir signi-

ficativement la pédagogie et les contenus. Or, en 2004, les négociations lancées par l'AFB sur la formation tout au long de la vie – qui aboutiront à l'accord du 8 juillet 2005 – ont été l'occasion pour les partenaires sociaux et les employeurs de se réinterroger sur le cursus de l'ITB. Les DRH des principales banques sont, en effet, confrontés à une problématique nouvelle : leurs établis-

sements ont largement recruté au cours des dernières années, principalement au niveau bac +2 et vont continuer à recruter activement, probablement en diversifiant les niveaux. Il leur faut à présent organiser l'évolution de carrière des collaborateurs embauchés à des niveaux de compétence très différents de par le passé. Le diagnostic est ainsi posé : il faut réétudier la ligne des diplômes professionnels pour prendre en compte ces évolutions démographiques des populations bancaires. La réflexion a porté en premier lieu sur le dispositif central qu'est l'ITB pour anticiper les besoins exprimés par les DRH.

UNE LARGE CONCERTATION PRÉALABLE

Une large concertation a été menée à la fois auprès des DRH de banques et des exploitants, pour mieux cerner leurs besoins et définir le nouveau cursus. Les modifications portent sur le processus pédagogique et les contenus :

– le recrutement des candidats peut être réalisé en utilisant un outil commun de validation des prérequis,

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le CFPB en Algérie

■ L'implantation du CFPB en Algérie est un axe fort de son développement international. En Algérie, le CFPB, dont la présence a été interrompue en 1989 en raison de la situation politique, a récemment repris pied et signé, le 4 mai 2006, une convention avec son homologue pour la formation des cadres supérieurs des banques algériennes – celle-ci s'intégrant dans un

cadre plus large de coopération entre les professions bancaires française et algérienne. En outre, le système bancaire algérien est très proche de celui de l'Hexagone et il utilise le français comme langue de travail... autant de conditions propices en termes d'industrie de la formation. La coopération sur le terrain doit démarrer par l'implantation du nouvel ITB qui interviendra après

le test des deux classes pilotes et la signature de la convention de partenariat du 4 mai dernier. Mais les besoins manifestés par les banques algériennes sont plus vastes : la formation est de fait un des thèmes clés de la réforme bancaire en cours et les autorités algériennes réclament d'ores et déjà d'autres types de formation comme des BTS Banque, par exemple.

fondé sur une centaine de questions sous forme de QCM et QRU. Il est d'ores et déjà mis à la disposition des établissements (700 tests passés à ce jour) pour que ceux-ci puissent s'assurer du niveau minimum de connaissances de leurs candidats. Son utilisation est recommandée, mais c'est la banque qui, in fine, prend la décision d'inscrire ou pas ses collaborateurs ;

– la structure du système de validation est renforcée : l'importance laissée au contrôle continu, désormais individualisé, est réduite ; une épreuve orale sanctionne désormais la fin de la première année et doit être validée pour continuer en seconde année ;

– la conception pédagogique est revue. Le nouvel ITB réduit la place des formations métiers, pour lesquelles des années de spécialisation ad hoc seront ouvertes parallèlement au cursus. En revanche, plus du tiers des enseignements est consacré à l'appréhension transversale des problématiques bancaires : ainsi l'étude d'un cas de mise en place d'un produit type crédit à la consommation débutera très en amont par les questions de marketing et de commercialisation ; suivront la gestion de la demande des clients et la mise en place du crédit, la détermination des marges perçues, la facturation, l'incidence sur les ratios réglementaires, pour aboutir à la gestion des contentieux, voire aux questions du surendettement et de réputation de l'établissement, tout en traitant des points

« L'approche transversale des problématiques bancaires mise en œuvre par le nouvel ITB correspond à une demande des DRH de permettre aux collaborateurs d'élargir leurs connaissances et d'approfondir leur capacité de jugement et de compréhension de l'entreprise banque. »

Le référencement du nouvel ITB

■ La labellisation du diplôme de l'ITB permet d'en accroître la visibilité, de fonder sa reconnaissance et, le cas échéant, de définir ses équivalences ; elle permettra aussi à terme de le rendre accessible par la voie de la validation des acquis (VAE) :

■ L'ITB est d'ores et déjà inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mis en place par la loi de modernisation sociale de 2002, qui est

une base de données des certifications professionnelles reconnues par l'État et les partenaires sociaux. Le nouvel ITB devra également être inscrit au RNCP ;

■ par ailleurs, la Commission européenne a ouvert un chantier pour le référencement des titres et diplômes professionnels. Une consultation est en cours, dans laquelle le CFPB s'implique en liaison avec ses homologues européens ;

■ La notation des diplômes constitue une autre piste internationale. Par exemple, l'agence Equis, fondée par plusieurs organismes de formation, des universités et des écoles, a développé une méthodologie de notation des écoles et son label fait aujourd'hui autorité dans ce domaine. Elle a récemment ouvert des travaux pour la mise au point d'une notation des diplômes professionnels.

REPÈRES

de fiscalité ou de conformité. L'objectif est de donner sur un sujet une vision complète de l'ensemble de ses enjeux pour l'entreprise banque. Cette approche correspond à une demande des DRH de permettre aux collaborateurs d'élargir leurs connaissances et d'approfondir leur capacité de jugement et de compréhension de l'entreprise banque. – enfin, la documentation a été revue. Celle-ci, autrefois trop volumineuse, et hétérogène, a été synthétisée en cahiers structurés sur un modèle commun et calibrés en fonction du temps nécessaire à l'assimilation du sujet, de façon à équilibrer l'effort demandé sur le plan du travail personnel aux candidats.

L'EXPANSION VERS LE MAGHREB

La réforme de l'ITB intervient au moment où le CFPB a décidé d'intensifier ses relations déjà anciennes avec les pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Elle vient permettre de concrétiser cette orientation. Traditionnellement, l'ITB est l'un des points forts de la présence

déjà effective du CFPB au Maghreb : le cursus a été suivi par quelque 600 personnes dans cette région en 2005. Sa nouvelle formule va permettre de participer à la redynamisation de cette collaboration.

Les partenaires locaux ont été associés à la consultation préalable sur la réforme et leurs besoins ont été pris en compte par l'adaptation de certains éléments du programme au contexte local pour tenir compte des spécificités des économies en développement ou de l'environnement juridique et fiscal. Aujourd'hui, l'ITB est principalement présent au Maroc et en Tunisie. Des initiatives récentes vont permettre de le développer en Algérie (encadré 1). ■